



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-4]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE CALAIS POUR UNE ZONE TECHNIQUE POUR MAINTENANCE DE VEHICULES FERROVIAIRES (WAGONS ET LOCOMOTIVES)

1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Nord, dont les bureaux sont sis 449 Avenue Willy Brandt à EURALILLE (59 777), représentée par son Directeur Monsieur Christophe CHARTRAIN dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant : Renseignements techniques et administratifs : Nexity Property Management, Madame BAUDE Marie-France/ Courriel : mfbaude@nexity.fr / Adresse : 25 Allée Vauban – CS50068 – 59562 LA MADELEINE CEDEX

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 4054 m² et cadastré CY n° 932 sur la commune de CALAIS(62100), en vue de réaliser une activité de une zone technique pour maintenance de véhicules ferroviaires.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article [Article L2122-1-4] du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société Euro Cargo Rail dont le siège est sis 11 rue de Cambrai – bâtiment 28 à Paris (75 019).

Date d'effet de la convention d'occupation : 15 décembre 2019.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. [Uniquement une consultation sur place]

7. Information sur les recours

Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS62039 – 59014 Lille Cedex

Téléphone : 03 59 54 23 42- Télécopie- 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr